CONCOURS CHIRURGIEN-DENTISTE

Posté par: formations-concours Publiée le : 9/9/2008 10:53:16

Missions : Ce spécialiste soigne les maladies de la bouche, des dents et des maxillaires. Nouveaux matériaux, appareils de radiologie informatisés, recherche sur les implants... : la profession est en pleine révolution et les soins dentaires sont de plus en plus sophistiqués. Attention : ne pas confondre avec le stomatologue, spécialité de l'internat de médecine. Profil : douceur, résistance physique et habileté manuelle.Â

 Comme les autres professions médicales, les chirurgiens-dentistes Exercice professionnel relÃ"vent d'un code de déontologie professionnel et doivent justifier de leur inscription au conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes.Â CarriÃ"re L'exercice libéral de la profession est largement majoritaire puisque 93 % des chirurgiens-dentistes travaillent en cabinet. Les 7 % de salariés exercent dans les hà pitaux, les centres de soins (dispensaires, centres mutualistes) ou le service de santé des armées. Une autre possibilité s'offre Ã eux, chirurgien-dentiste-conseil à la Sécurité sociale pour lequel le recrutement se fait sur concours (une quinzaine de postes chaque année).Â La Formation d'odontologie (chirurgie dentaire) sont dispensées dans les unités de formation et de recherche (UFR) d'odontologie. Les enseignements sont théorigues, dirigés et pratiques et comprennent des stages. Les études se déroulent sur trois cycles : un premier cycle de deux ans, un deuxiÃ"me cycle de trois ans et un troisiÃ"me cycle comportant soit une année (troisiÃ"me cycle court) soit trois années pour les étudiants ayant présenté avec succÃ"s le concours de l'internat en odontologie (troisià me cycle long).Â Divers Le diplà me d'Etat français permet aux chirurgiens-dentistes d'exercer leur profession au sein de l'union européenne.Â